

**AFFAIRE N° 20. - Ratification d'une dépense de 2.830.233 Frs
CPA représentant les honoraires dus au Cabinet AUDRY pour divers travaux
topographiques exécutés pour le compte de la Commune de SAINT-DENIS**

M. PICARD dans sa lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien ratifier huit conventions d'honoraires d'un montant total de 2.830.233 Frs CPA pour divers travaux topographiques exécutés pour le compte de la Commune par le Cabinet AUDRY.

Cette dépense sera imputée sur les disponibilités du budget supplémentaire de 1958, se décompose comme suit:

Travaux topographiques (terrain de la commune de La Motte aux Capelles)	
Chap. 901 - Art. 132	194.800 Frs
- Levé topographique (terrain La Motte 80 Km)	
Chap. 903 - Art. 132	114.305 -
- Travaux topographiques et enquêtes parcellaires (ensemble terrains de Patales à Darand)	
Chap. 901 - Art. 132	466.290 -

- Travaux de reproduction de plans (terraina TINGA-PERMA) Chap. 932 - Art. 633	6.800.-
- Plan topographique et implantation (Création Boulevard extérieur de Saint-Denis) Chap. 901 - Art. 132	1.389.534 -
- Travaux topographiques et études complémentaires concernant le boulevard extérieur de Saint-Denis (chap. 901 - Art. 132)	246.986 -
- Plan topographique (installations sportives)	312.700 -
- Travaux topographiques effectués sur un terrain sis au 2108 en vue de la réalisation d'installations sportives (Chap. 903 - Art. 132)	108.900 -

~~2.059.100~~
~~2.059.100~~

M. le Maire et M. le Secrétaire
M. le Secrétaire de l'Administration
M. le Maire et M. le Secrétaire
M. le Maire et M. le Secrétaire
M. le Maire et M. le Secrétaire
 28

voix.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux

Adopté à l'unanimité.